

Protocole santé mentale des élèves

« Du repérage à la prise en charge »

Elaboré en janvier 2026 par le groupe de travail composé de : Mme Girard et Mme Zirphile, infirmières, Mme Houdali, PsyEn, Mme Beaulaton, Infirmière Conseillère Technique, Responsable Départementale, Mme Cointe-Carrier, Chargée de mission départementale en santé mentale, M. Teillac, proviseur adjoint, M. Leroy-Lusson, proviseur.

Proposé à la validation du conseil d'administration du 26 février 2026

Destinataires : ensemble de la communauté scolaire.

Pour signaler un problème de santé ou de santé mentale, une seule adresse :

signalement.sante.montaigne@ac-bordeaux.fr

(redirection automatique vers les personnels en charge de cette question)

Si urgence imminente : appeler d'abord le 15 ou le 3114, puis, seulement après, le lycée Montaigne au 05 56 91 10 10.

Description	Qui	Comment
Repérer		
Plusieurs comportements ou actes peuvent être des signes de mal-être et de trouble psychique chez un élève. Il est important de les repérer, et de les signaler, surtout si ces signes se répètent dans le temps. Exemples : baisse de résultats, problèmes d'attention et de concentration, changements d'humeur, retards, tristesse, agressivité envers soi-même ou les autres, élève qui parle de suicide dans une copie...	➤ L'ensemble des personnels de l'établissement ➤ En particulier les enseignants ➤ La vie scolaire ➤ Les élèves ➤ Les familles et responsables légaux	Pour plus d'informations : Reconnaître les signes d'alerte chez les jeunes et adolescents https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/souffrance-psychique/signes-alerte La santé mentale des enfants Santé mentale de l'enfant ameli.fr Assuré « Enfants en danger : comment les repérer, que faire ? » https://eduscol.education.fr/1013/enfants-en-danger-comment-les-reperer-que-faire
Alerter		
Si des signes alarmants sont décelés chez un élève, il est conseillé d'en alerter les personnels du lycée Michel Montaigne. Mieux vaut alerter, même si l'on n'est pas certain de la gravité de la situation, car une prise en charge précoce des troubles psychiques peut permettre d'éviter des complications. Et un regard pluri-catégoriel sur une situation peut être bénéfique. À noter que certaines situations peuvent nécessiter un signalement immédiat. Exemples de situations d'urgence : traces d'automutilation, propos suicidaire (oral ou écrit), suspicion de violences intra-familiales...	➤ L'ensemble des personnels de l'établissement ➤ Les membres du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) ➤ Les élèves ➤ Les familles	<u>Personnes à alerter :</u> - Mme GIRARD et/ou Mme Zirphile, – Infirmières de l'éducation nationale (infirmierie.0330021u@ac-bordeaux.fr) - Mr VRGA et Mr CHANDEZ – CPE (Fabrice.Vrga@ac-bordeaux.fr, axel.chandez@ac-bordeaux.fr). - Mme HOUDALI – PSY-EN (blandine.houdali@ac-bordeaux.fr). - M. LEROY-LUSSON, Proviseur (proviseur.montaigne@ac-bordeaux.fr) - Mr TEILLAC et Mr KITTEN – Proviseurs Adjoints (2^o cycle et CPGE) (pra.0330021u@ac-bordeaux.fr). Chaque jour, au moins un personnel cité ci-dessus est présent dans le lycée. Le choix de l'interlocuteur, pour un entretien oral, est laissé au libre arbitre de chacun. <u>Ou via la fiche à déposer (si pas d'urgence):</u> <i>Au secrétariat de direction.</i> En cas de risque suicidaire imminent et de danger : • alerter immédiatement le 15 ou le 3114, puis l'infirmière, les CPE, un membre de l'équipe de direction, le secrétariat de direction.

Évaluer

À partir de l'alerte, la situation de l'élève est étudiée par une équipe ressource au sein du lycée Michel Montaigne et/ou au centre médico-scolaire afin d'identifier précisément le problème rencontré par l'élève et les signes qui durent, qui se répètent ou se cumulent, d'évaluer la gravité de la situation puis de décider si une orientation vers un autre professionnel est nécessaire.

L'équipe ressource :

- Mme Girard et Mme Zirphile, – Infirmières EN
- Mr Vrga : CPE, référent santé mentale
- Mme HOUDALI – PSY-EN
- Dr Françoise Conte : médecin scolaire.

L'équipe ressource :

- se réunit pour étudier et évaluer la situation de l'élève, chacun selon ses compétences professionnelles ;
- échange dans le même temps avec l'élève et si possible avec sa famille et la personne ayant donné l'alerte afin de comprendre le problème ;
- décide des suites à donner, de l'adressage en interne ou en externe si nécessaire.

Adresser

En fonction de la situation et de la disponibilité des personnels de santé de l'EN, l'équipe ressource peut décider, en accord avec l'élève et sa famille, d'une prise en charge en interne ou en externe, notamment par son médecin traitant.

Le médecin traitant en priorité.

Coordonnées de quelques partenaires (liste non exhaustive) :

Centre Médico-Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent (CMPEA – antenne de Charles Perrens) : 19, rue du Commandant Arnould à BORDEAUX – 05.56.02.59.54

Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) : 270 Bd du Président Wilson à BORDEAUX – 05.56.44.24.77

Maison des adolescents (MDA) : 5 Rue Duffour Dubergier à BORDEAUX – 05.56.38.48.65

Pass Mirail
<https://passmirail.com>

2 Place Léon Duguit, 33800 Bordeaux
09 52 98 88 87

lieu d'accueil anonyme et gratuit pour les jeunes de 18 à 25 ans en souffrance psychique à Bordeaux.
Horaires : Du lundi au vendredi de 14h à 17h et le mercredi de 12h à 17h. Les lundis soirs de 18h à 20h30 et les vendredis matins de 9h30 à 12h.

L'équipe ressource prend rendez-vous avec l'élève et sa famille pour exposer la situation et éventuellement les accompagner sur la nécessité de soins.

	Objectif : Accueillir et accompagner les jeunes dans leur parcours, développer un réseau social et créer des liens. Structure : Le lieu est convivial, permettant aux jeunes de se confier à des professionnels sans formalités. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter leur site officiel ici : Pass'Mirail - Le Pass'mirail est un lieu d'accueil libre, anonyme et gratuit pour les 18-25 ans en souffrance psychique.	
En interne L'équipe ressource propose à l'élève une prise en charge par les personnels de santé rattachés au lycée Michel Montaigne soit l'infirmier, le médecin, le psychologue ou l'assistant de service social de l'EN.	Infirmier, psychologue de l'Education nationale du lycée Michel Montaigne	L'équipe ressource discute dans la mesure du possible et obligatoirement sur avis médical écrit et décide avec l'élève et sa famille de la mise en place d'aménagements au sein du lycée Michel Montaigne.
En externe L'équipe ressource peut proposer à l'élève une prise en charge par un professionnel de santé en dehors de l'Éducation nationale. Un lien peut être fait avec des partenaires ayant l'agrément de l'académie ou du ministère ou avec le conseil local de santé mentale (CLSM) pour l'identification des professionnels de santé notamment. La possibilité d'un « coupe-file » dans les structures de soins de proximité pourra être prévue en amont, à partir du moment où la situation a été évaluée médicalement.	- Infirmier, psychologue de l'Education nationale du lycée Michel Montaigne	L'équipe ressource : • discute de la situation et de la nécessité de soins ; • oriente sur des professionnels de santé (médecins généralistes, psychologues, pédopsychiatres...) ou de structures partenaires (Maisons des adolescents par exemple) pouvant être consultées rapidement en dehors du lycée.

Assurer un suivi

Après la prise en charge, le suivi de l'élève, y compris lors d'un retour dans l'établissement, est une étape essentielle.

Il ne s'agit pas d'un suivi médical mais plutôt d'un suivi de sa situation en termes d'attitude, de résultats scolaires, de relationnel, etc. Il est important de rester vigilant à tout nouveau signe de souffrance psychique tout en veillant à respecter la confidentialité des informations médicales de l'élève en question.

Tout personnel de l'établissement, notamment l'équipe enseignante de la classe de l'élève concerné, les personnels de vie scolaire, les personnels de santé

Élève

Famille

L'équipe ressource peut :

- partager certaines informations avec les personnels de l'établissement qui côtoient l'élève au quotidien, notamment afin de demander de lui accorder une attention particulière à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude ;
- prévoir des points réguliers avec l'équipe pédagogique, le professeur principal... pour assurer ce suivi ;
- prévoir une fiche de suivi avec des rendez-vous rapprochés et des objectifs à court et moyen termes.

Lorsque la souffrance repérée est identifiée comme consécutive à une situation de harcèlement, l'équipe ressource travaille en collaboration étroite avec l'équipe chargée de la prévention et de la lutte contre le harcèlement (réfèrent : M. Teillac, proviseur adjoint).

La question de la confidentialité

La confidentialité des informations relatives à la situation des élèves est nécessaire à chaque étape. Le respect de la confidentialité n'empêche pas de prévenir les membres de l'équipe pédagogique concernée d'une attention particulière à accorder à l'élève à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude.



Parce que le repérage est l'affaire de tous, les personnels devront consulter [la page du site EDUSCOL](#) sur la santé mentale et recevront une information sur les facteurs de risque et de protection de la santé mentale (voir ci-dessous).

Les facteurs de risque et de protection de la santé mentale

Déterminants de santé	Facteurs de risque	Facteurs de protection
Individus	- Génétique, handicap - Maladie chronique - Comportements de santé défavorables - Faible estime de soi	- Attachement, sécurité affective - CPS - Comportements de santé favorables - Bonne estime de soi
Famille	- Mauvaises pratiques parentales - Abus, violences intrafamiliales - Pathologie/santé mentale des parents	- Relations harmonieuses - Soutien familial - Autorité
École	- Harcèlement - Pression des pairs - Mauvaises relations avec les adultes	- Climat favorable - Démarche École promotrice de santé - Développement des CPS, de l'esprit critique - Lutte contre le harcèlement
Société	- Difficultés financières - Logement précaire - Discrimination - Manque d'accès aux soins/services sociaux - Traumas (guerre...)	- Réseau social (relations, amitiés) - Activités de loisir, activités physiques - Bon accès aux soins/services sociaux - Sécurité

Informations à destination des élèves et des étudiants

A distribuer dès la rentrée et à faire coller dans le carnet de correspondance



Si tu te sens en situation de souffrance psychique ou si tu constates un comportement inquiétant chez l'un de tes camarades :

- Tu peux en parler à un **adulte de confiance** dans ton entourage ou aux **secouristes en santé mentale** de ton établissement.
- Tu peux aussi en parler à un personnel ressource de ton établissement : l'**infirmier**, le **médecin**, le **psychologue** ou l'**assistant de service social**.



En cas d'urgence, de risque de suicide, alerte au plus vite oralement un **adulte de confiance** ou appelle le **31 14** (numéro national de prévention du suicide).

Fiche d'aide au repérage et d'alerte

(Février 2026)

Fiche à destination des adultes

FICHE D'AIDE AU REPÉRAGE D'ÉLÈVES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Cette fiche peut être remplie par toute personne témoin d'un élève en situation de souffrance psychique.

i En cas d'urgence, en cas de suspicion de risque de suicide, appelez immédiatement le 15 ou le 3114 puis alertez au plus vite oralement un personnel de santé ou l'équipe de direction.

Fiche à votre destination dans le casier numérique de Pronote, au secrétariat de direction, à l'infirmerie, à la vie scolaire à déposer au secrétariat de direction et/ou à adresser à cette adresse unique : signalement.sante.montaigne@ac-bordeaux.fr.

Toutes les informations partagées via cette fiche seront traitées de manière confidentielle.

Élève concerné

Nom :

Prénom :

Classe :

Personne rédigeant la fiche

Si vous signalez quelqu'un et que vous souhaitez un retour ou pour pouvoir apporter davantage de précisions, merci de donner vos coordonnées :

Nom :

Prénom :

i il n'est pas demandé d'explorer la situation, les symptômes, les habitudes de vie, mais simplement de décrire ce qui a été constaté, ce qui vous inquiète :

Vous avez l'impression que l'élève a des difficultés concernant le ou les domaines suivants :	Observations
☐ Sommeil : somnolence en journée, fatigue récurrente...	
☐ Alimentation : modifications de l'appétit, perte de poids ou prise de poids excessive...	
☐ Santé physique : passages aux toilettes, à l'infirmerie, plaintes somatiques fréquentes/douleurs multiples...	
☐ Affectif/émotionnel : tristesse, excitation, anxiété, instabilité, nervosité, agressivité...	
☐ Scolaire : absentéisme, retards fréquents, fléchissement scolaire soudain, refus, rupture, phobie scolaire, échec scolaire...	
☐ Comportemental : difficultés à faire face au quotidien, isolement, mutisme, relation de dépendance aux adultes, agressivité envers les autres ou soi-même, violence...	
☐ Consommation excessive de produits/addictions (tabac, alcool, médicaments, cannabis...)	
☐ Mal-être : attitude inquiétante...	

Date :